

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

PRODUIT : Support Sécurité en Euros

INITIATEUR : ORADEA VIE - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 EUR. Entreprise régie par le code des assurances – 430 435 669 RCS Nanterre – Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex

Site web : www.oradeavie.fr - Pour plus d'informations : 02 38 79 67 00

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 17 février 2021

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

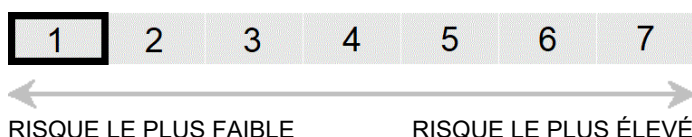
TYPE : Le support Sécurité en euros est un support qui offre une garantie sur le montant des primes nettes investies.

OBJECTIFS : Il permet de se constituer et de valoriser un capital, de préparer sa retraite.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS : Le support Sécurité en euros est ouvert à tout investisseur.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

- Période de détention recommandée : 1 an.
- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.
- Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE (HORS FRAIS DU CONTRAT)

Investissement de 10 000 EUR		1 an (période de détention recommandée)
SCÉNARIO DE TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 166 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,66%
SCÉNARIO DEFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 167 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,67%
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 168 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,68%
SCÉNARIO FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 169 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,69%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur du produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

QUE SE PASSE-T-IL SI ORADEA VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière.

En cas de défaut (faillite) de l'assureur, vous êtes garanti par un fonds de garantie à hauteur d'un montant maximum de 70 000 euros tous produits confondus détenus chez ORADEA VIE.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT (HORS FRAIS DU CONTRAT) ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS (HORS FRAIS DU CONTRAT)

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces coûts n'incluent pas les frais de gestion du contrat d'assurance, ni l'application de la provision de participation qui est affectée au cours des huit exercices suivants.

Investissement de 10 000 euros

SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux (Euros)	33,98 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,34%

COMPOSITION DES COÛTS (HORS FRAIS DU CONTRAT)

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

COÛTS PONCTUELS	COÛTS D'ENTRÉE	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
	COÛTS DE SORTIE	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
COÛTS RECURRENENTS	COÛTS DE TRANSACTION DE PORTEFEUILLE	0,01%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	AUTRES COÛTS RÉCURRENTS	0,33%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
COÛTS ACCESSOIRES	COMMISSIONS LIÉES AUX RESULTATS	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	COMMISSIONS D'INTERESSEMENT	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement minimum d'un an permettant l'affectation d'une participation aux bénéfices au 31 décembre (au prorata temporis). La quote-part de participation aux bénéfices, enregistrée en provision de participation en date du 31 décembre, est affectée au cours des huit exercices suivants en majoration du capital constitué des contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cours ayant un capital constitué sur le produit au moment de l'affectation.

Vous pouvez racheter ce produit sans pénalité à tout moment ou le conserver plus longtemps. Toute sortie définitive du produit avant le 31 décembre n'ouvre pas droit à la participation aux bénéfices.

Période de détention recommandée : 1 an.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Contactez votre conseiller avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à ORADEA VIE :

- ORADEA VIE "Service Relation Client", 42 Boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans Cedex 1
- www.oradeavie.fr/fr/oradea-vie/reclamations/

ORADEA VIE s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accusons réception dans ces 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande.

Si votre désaccord persistait après la réponse donnée par ORADEA VIE, vous pourriez demander l'avis de la Médiation de l'Assurance par voie postale ou par saisine du formulaire en ligne sur son site internet, dont les coordonnées sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110 - 75 441 PARIS CEDEX 09, site internet : <http://www.mediationassurance.org>.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) exerce une mission de protection de la clientèle des secteurs de l'assurance. Le souscripteur peut, sans préjudice des actions en justice qu'il a la possibilité d'exercer et des réclamations qu'il peut formuler à l'assureur, s'adresser à l'ACPR dont les coordonnées sont les suivantes :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Direction du contrôle des pratiques commerciales
4 Place de Budapest
CS92459
75436 PARIS Cedex 09

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

S'agissant d'une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, des pénalités de sortie anticipée sont appliquées pour toute demande de rachat total ou partiel intervenant au cours des quatre premières années de souscription.